

Assistante juridique

Par **beccabecca**, le **19/01/2013** à **20:23**

Bonjour tout le monde,

Je voulais savoir si il faut obligatoirement un diplôme pour être assistante juridique ? Si on trouve un avocat qui accepte de nous prendre en tant qu'assistante juridique alors que nous n'avons pas de diplôme d'assistante juridique, peut-on accepter ?

Merci

Par **Yn**, le **20/01/2013** à **16:48**

Accepter... cela ne tient qu'à toi, répondre aux exigences de la profession, là je ne sais pas.

Par **Dedey**, le **10/02/2013** à **18:56**

Bonjour,

J'ai un BTS d'assistante de gestion et je travaille depuis quelques moi en tant qu'assistante dans un cabinet d'avocat.

Bien sur qu'on peut t'accepter mais tu n'auras pas un salaire extraordinaire comparé à quelqu'un qui a fait des études (meme si tu toucheras plus qu'une simple assistante).

Ensuite, il faut être prête à apprendre et être vraiment intéresser par le milieu, il y a beaucoup de procédure à connaitre, mais ça s'apprend petit à petit.

Une fois que tu travaille en cabinet d'avocat tu peux suivre une formation à l'Enadep pour obtenir la certification(ça fera idéalement augmenter ton salaire mais surtout tes compétences).

C'est ce que je compte faire en septembre.

Par **Yn**, le **16/09/2013** à **15:28**

Si tu ne veux pas faire du secrétariat, je pense que le métier d'assistante juridique n'est pas

fait pour toi.

Tu ne feras pas du droit dans sa fonction "utilitaire" : tu ne résoudras pas les cas pratiques, tu ne suivras pas les dossiers, etc.

Tu feras essentiellement du secrétariat (accueil des clients, standard, préparation des dossiers, archives, etc.), certes "appliqué" au droit mais il ne s'agit nullement d'une activité juridique.

Les seules activités juridiques que tu auras peut-être son : la veille juridique et peut-être, la rédaction de quelques notes (je ne sais pas si c'est courant mais je l'ai vu dans des petits cabinets).

Si tu es passionnée par le droit et ses subtilités (sa technique, donc), je t'invite à chercher du côté des métiers dans lesquels tu raisonneras concrètement sur le droit (avocat, magistrat, notaire, juriste d'entreprise, conseiller en gestion de patrimoine, etc.)

Par Yann, le 17/09/2013 à 08:27

Pour ce qui est d'être traité comme de la me*de, ça dépend surtout de l'avocat avec lequel tu travailles.

Certains avocats traitent déjà leurs collègues / confrères / collaborateurs comme des moins que rien, alors "une simple secrétaire, même pas une juriste en plus"... Mais il ne faut pas en faire une généralité. Il ne faut pas t'attendre à être traité comme un "égal". Tu seras avant tout une secrétaire, donc une employée, donc une subalterne. Cela n'empêche pas le respect. C'est avant tout une question de personnalité de la part de ton employeur.

Ceci dit c'est un problème que rencontre toute secrétaire, quel que soit le secteur d'activité.

Par Yn, le 17/09/2013 à 09:52

Je suis totalement d'accord avec Yann, c'est avant-tout une question de personnalité, et surtout d'éducation. Être poli et sympathique ne coûte rien et se révèle - tôt ou tard - toujours payant.

J'ajouterai toutefois que cette relation "supérieur-subalterne" génère parfois des effets pervers car certaines personnes ne l'acceptent pas et cherchent à dépasser leur statut et cela peut entraîner des situations conflictuelles et nuisibles au travail.

Par bulle, le 19/09/2013 à 09:02

Bonjour,

En effet, souvent la métier d'assistante juridique implique une grosse part de secrétariat mais on peut constater d'autres fois que la mission peut s'étendre à des missions un peu plus juridiques (rédaction d'actes par ex).

[citation]Bien sur qu'on peut t'accepter mais tu n'auras pas un salaire extraordinaire comparé à quelqu'un qui a fait des études (même si tu toucheras plus qu'une simple assistante).[/citation]

Je ne suis pas vraiment d'accord car beaucoup d'étudiants en droit ont de grosses difficultés à trouver un emploi avec un M2 "basic" et certains se tournent vers les métiers de secrétaire juridique ou encore d'assistante juridique et ils n'auront pas un meilleur salaire même s'ils ont fait des études.

Par **Chamallow**, le **03/10/2014** à **17:15**

Bonjour,

Je viens de lire ces messages....

Que dire, tout dépend du cabinet.

Une chose est sûre ça ne s'invente pas.

Et n'en déplaise à certains, une bonne base de droit et procédure est indispensable ne serait-ce que pour comprendre ce que l'on fait, anticiper et faire gagner un temps précieux à l'avocat. Si tout marche, c'est une équipe, l'avocat peut déléguer et la profession prend alors toute sa dimension.

Etre seulement une exécutante n'est ni épanouissant pour soi, ni sécurisant pour l'avocat. Car il arrive souvent de voir des erreurs, des oublis, des détails que lui n'a pas vus après avoir traité des dizaines de dossiers jusqu'à pas d'heure ! Et là on se sent utile et "fière" d'avoir pu éviter la bourde qui pouvait tout faire basculer.

Une chose est sûre il faut aimer le métier sinon c'est infaisable : délais, urgence, stress du client, stress de l'avocat...connaître ses procédures, pouvoir relever un vice...bref tant de choses !

Alors être embauchée sans formation oui, mais les tâches sont alors restrictives ; se former permet beaucoup d'autres horizons.

Sandrine